

2018



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lagons de Nouvelle-Calédonie:  
diversité récifale et  
écosystèmes associés  
inscrits sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008



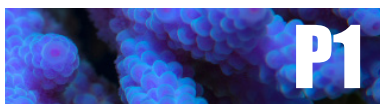
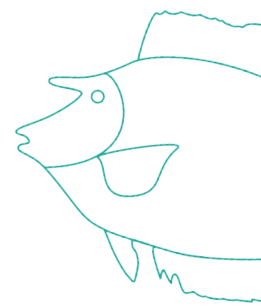
LAGONS CALÉDONIENS  
INSCRITS AU PATRIMOINE  
MONDIAL DEPUIS 2008

# 10<sup>ème</sup> anniversaire

LES LAGONS CALÉDONIENS  
INSCRITS AU PATRIMOINE  
MONDIAL DE L'UNESCO  
DEPUIS 2008



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Calédonie



Édito



Les raisons de l'inscription au patrimoine mondial



Le patrimoine mondial en quelques dates et lieux



Le patrimoine mondial en quelques mots



Le bien inscrit, présentation de ses 6 zones



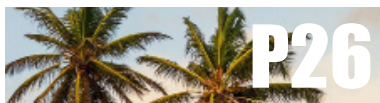
Le Conservatoire d'espaces naturels, une structure "pays" au service du patrimoine naturel



10 ans d'inscription, 10 ans de mobilisation



Les gestionnaires répondent aux questions



Les Lagons Calédoniens, l'anniversaire des 10ans



Des événements partenaires, des actions toute l'année



# Edito



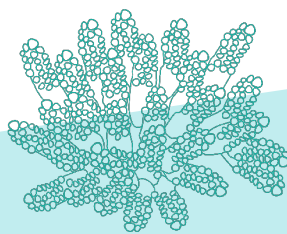
## UN BIEN UNIQUE À PROTÉGER !

En juillet 2008 à Québec, la Présidente du Comité du patrimoine mondial a déclaré que « les Lagons de Nouvelle-Calédonie, avec leur diversité récifale et écosystèmes associés sont reconnus comme un lieu à caractère exceptionnel, universel et inestimable ».

*10*ans que les "**Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés**" sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

*10*ans que différents acteurs (*comités de gestion, collectivités locales, coutumiers, associations de protection de l'environnement, scolaires, scientifiques...*) travaillent collectivement pour la préservation de ces trésors.

*10*ans que de nombreuses actions en faveur de la protection et la valorisation de l'environnement marin et terrestre voient le jour : *zone d'accueil du public, panneaux d'information et de sensibilisation, mise en défens de zone de reproduction d'espèces protégées, lutte contre les espèces envahissantes, contrôle de police, publication du code minier, adoption des codes de l'environnement des provinces Nord, Sud et Îles Loyauté, élaboration d'un schéma d'assainissement, création de plusieurs aires marines protégées, création de brigades de gardes nature.*



# Les raisons de l'inscription AU PATRIMOINE MONDIAL

Le 8 juillet 2008, les Lagons Calédoniens étaient reconnus comme l'une des merveilles du monde, digne d'être protégés.

16 000 km<sup>2</sup> répartis en six sites sont aujourd'hui partie du bien inscrit au patrimoine mondial, soit près de 70% de la surface totale des lagons calédoniens.

Les récifs coralliens et lagons de Nouvelle-Calédonie ont été reconnus par la communauté scientifique internationale comme possédant des **caractères d'une valeur universelle exceptionnelle**, à savoir : **le deuxième plus vaste ensemble récifal au monde**, la présence de l'une des rares «**doubles barrières récifales**», une très grande diversité de **formations coralliennes**, l'existence de **sites de nidification** majeurs pour les tortues marines et pour la tortue «verte» (*Chelonia mydas*) en particulier, l'existence de **zones de reproduction** pour des espèces rares et/ou menacées (*dugongs*, *baleines à bosse*, *oiseaux marins*), la présence de nombreux **mollusques endémiques** et d'habitats **marins** (*mangrove*, *herbier*).

Autre caractère exceptionnel, on assiste à des **processus biologiques et écologiques en cours**. Le complexe récifal de ce bien est unique au monde en ce qu'il est «**autostable**». Il encercle la Nouvelle-Calédonie offrant une variété de formes diverses d'exposition océanique, notamment des courants chauds et des courants froids. S'étendant sur d'importants gradients océaniques, c'est l'un des **meilleurs exemples** de la planète de processus écologiques et biologiques sous-tendant des lagons et des écosystèmes de récifs coralliens tropicaux qui sont eux-mêmes parmi les

types d'écosystèmes **les plus anciens et les plus complexes**.

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent **satisfaire au moins un des dix critères de sélection**. Les Lagons Calédoniens **répondent à 3 des 10 critères**.

(vii) : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle

(ix) : être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

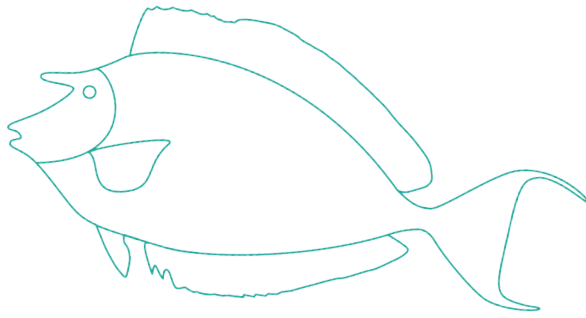
(x) : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.





# Le patrimoine

## EN QUELQUES D



**1945**

Création de l'UNESCO

*"Les guerres, prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix..."*  
C'est sur cette idée que fut fondée l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 1945. Le patrimoine sera l'une de ses principales préoccupations.

**1964**

1ers Temples Sauvés

L'UNESCO entreprend les travaux de sauvetage des temples d'Abou Simbel contre la montée des eaux du lac Nasser, à la suite de la construction du Haut barrage d'Assouan en Égypte. Ce sauvetage fait reconnaître à plusieurs pays l'importance de préserver le patrimoine mondial.

**1965**

Création d'une fondation mondiale

À la suite de ces événements, les États-Unis demandent la création d'une fondation mondiale pour préserver les sites culturels et naturels.

**1972**

1ère Convention

L'UNESCO adopte la Convention pour la protection du patrimoine mondial par la communauté internationale. Elle défend l'idée d'une reconnaissance de biens naturels et culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle considérés comme communs à toute l'humanité.



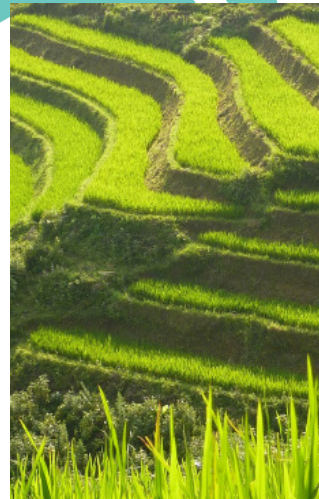
**ACROPOLE  
D'ATHÈNES  
(GRÈCE)**

Crédits : Eurovacaciones



**TEMPLES D'ABOU  
SIMBEL (ÉGYPTE)**

Crédits : l'internaute



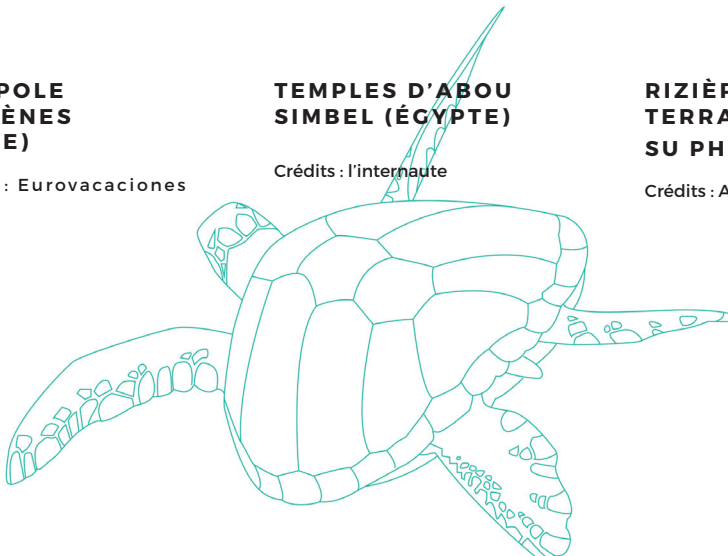
**RIZIÈRES EN  
TERRASSES DE HOANG  
SU PHI (VIETNAM)**

Crédits : AgendaTour Vietnam



**LES VILLES ANCIENNES  
DE DJENNÉ (MALI)**

Crédits : AfrikMag



# ne mondial

## DATES ET LIEUX

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

**1976**

Création du Comité du patrimoine mondial

Année de la création du Comité du patrimoine mondial. Il est actuellement composé de représentants de 21 États, désignés par l'assemblée générale pour un mandat de 4 ans maximum.

**1978**

Création de l'emblème du patrimoine mondial

Les premiers biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'emblème du patrimoine mondial est créé la même année. Le carré central est une forme créée par l'Homme et le cercle représente la nature. Le logo représente ainsi l'interdépendance entre les biens culturels et naturels.

**1992**

Paysages culturels

Le Comité du patrimoine mondial décide de faire évoluer la notion de patrimoine mondial. Il reconnaît désormais les interactions entre les hommes et les milieux naturels, constituant des paysages culturels. Dans tous les pays, de nouveaux types de biens viennent enrichir la Liste du patrimoine mondial.

**2008**

Inscription

Les Lagons de Nouvelle-Calédonie, diversité récifale et écosystèmes associés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ils sont alors reconnus comme «*un lieu à caractère exceptionnel, universel et inestimable*» par la Présidente du Comité du patrimoine mondial.



**MACHU PICCHU (PÉROU)**

Crédits : Oscaminhantes



**EMBLÈME DU PATRIMOINE MONDIAL**

Crédits : Patrimoine mondial



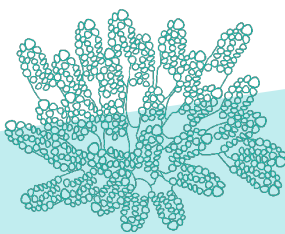
**LA GRANDE MURAILLE (CHINE)**

Crédits : A-contresens



**LES LAGONS CALÉDONIENS (NOUVELLE-CALÉDONIE)**

Crédits : Coral Reef Image Bank

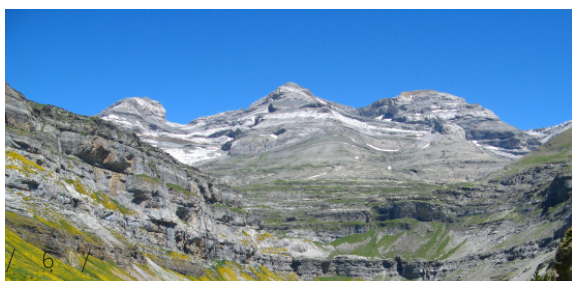






### Valeur Universelle Exceptionnelle :

Chaque bien est inscrit en raison de sa valeur universelle exceptionnelle. Il s'agit d'une valeur patrimoniale tellement remarquable et représentative d'une culture ou d'un élément de nature, qu'elle est reconnue par tous, dans le monde entier afin d'être transmise aux générations futures. Elle constitue, dans le temps, la référence pour la protection et la gestion du bien. Un bien peut être placé sur la Liste des biens en péril en cas de détérioration de sa valeur.



### Critères :

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les biens doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire un ou plusieurs des dix critères culturels et naturels :

- représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine ;
- être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;
- représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle ;
- être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

# ne mondial

## UES MOTS

### Liste du patrimoine mondial :

Cette Liste reflète la diversité culturelle et naturelle des biens de valeur universelle exceptionnelle. Chaque année, de nouveaux biens sont inscrits par le Comité du patrimoine mondial (21 états membres). En 2017, la Liste compte 1073 biens porteurs d'une « valeur universelle exceptionnelle ». Leur perte serait considérée comme irremplaçable pour la mémoire collective de l'humanité.



### UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture est une agence spécialisée de l'Organisation des Nations Unies créée le 16 novembre 1945. Elle a pour objectif selon son acte constitutif de «contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples». La protection du patrimoine est un des programmes majeurs et des plus visibles mis en œuvre par l'UNESCO. Le siège de l'UNESCO est situé à Paris. L'organisation compte 195 États membres.

### CREDITS

De gauche à droite :

Cathédrale de Chartres, un bien culturel  
(Tripadvisor)

Le mont Perdu, Pyrénées, un bien mixte  
(GlobeSecret)

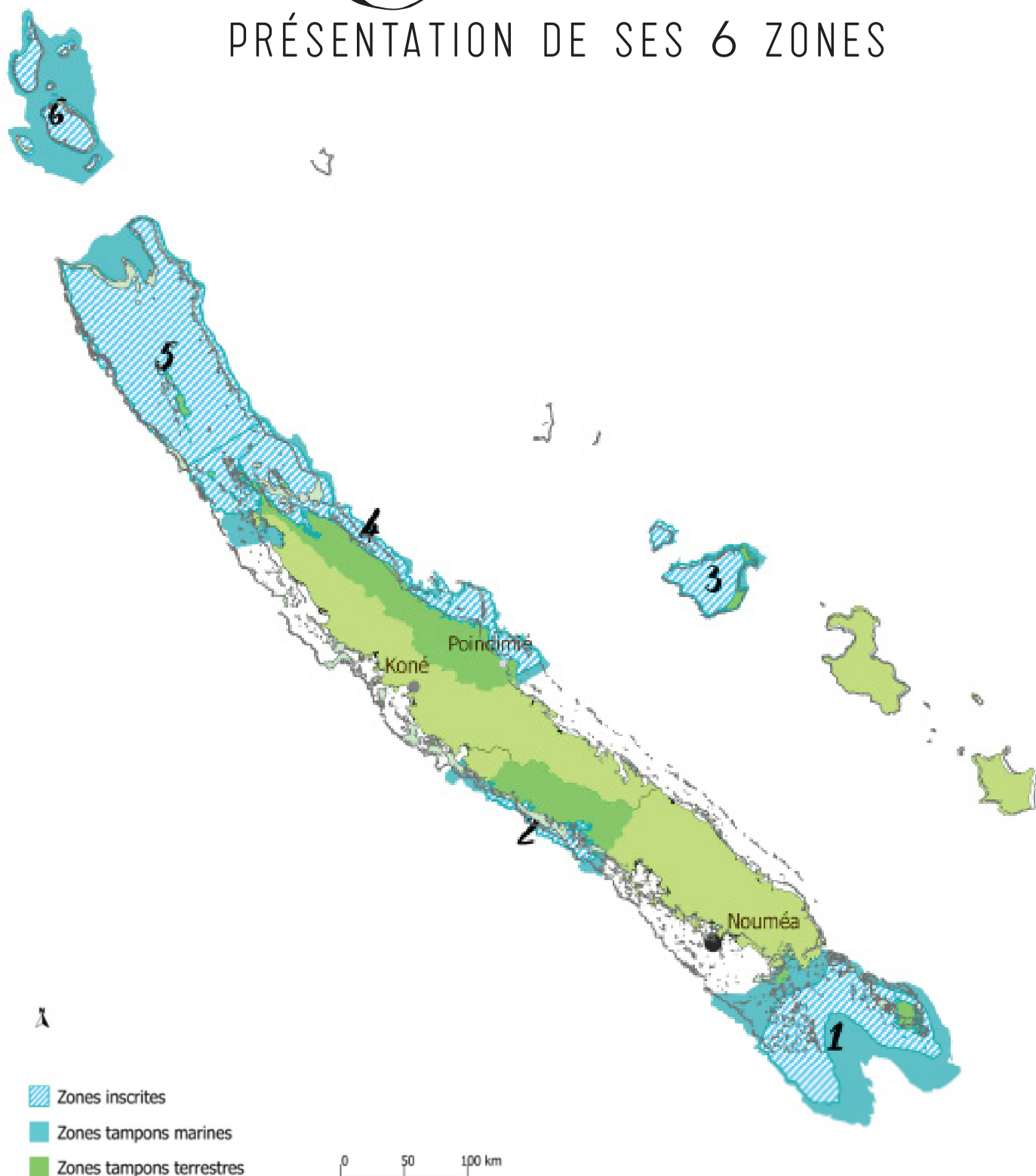
Récifs coralliens, Grande barrière, un bien  
naturel (Pinterest)

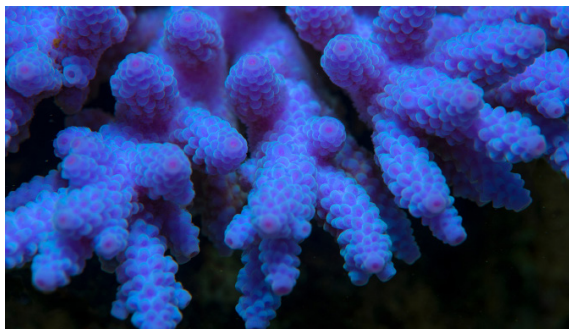
Pitons, cirques et remparts de La Réunion,  
un bien naturel (Tripadvisor)



# *Le bien inscrit*

## PRÉSENTATION DE SES 6 ZONES





# LES SIX ZONES COMPOSANT LE BIEN INSCRIT

## 1 GRAND LAGON SUD

Situé à l'extrême sud de la grande terre, cette zone comprend des paysages remarquables comme la baie d'Upi ou l'îlot Nokanhui pour ne citer qu'eux. Cette zone abrite des espèces de poissons d'eaux subtropicales rarement répertoriées ailleurs sur le territoire. On y trouve également des espèces parmi les plus emblématiques comme la tortue verte, la grosse tête ou la bonne écaille. On peut également y observer douze espèces d'oiseaux marins nicheurs en forte densité ainsi que cinq espèces de mammifères marins dont la plus « médiatisée » est la baleine à bosse visible chaque année lors de l'hiver austral et au cours de sa période de reproduction.

## 2 ZONE CÔTIÈRE OUEST

Cette zone est constituée d'un lagon étroit et concentre des habitats d'exception. Récifs coralliens, mangroves, herbiers abritent une biodiversité exceptionnelle et de nombreuses espèces rares et menacées. On y trouve notamment une importante concentration de dugongs pour lesquels les passes de cette côte sont un habitat d'importance.

La plage de la roche percée est également connue pour abriter l'un des plus importants site de pontes de tortues grosse tête (entre 10% et 20% de la population du Pacifique).

## 3 LES ATOLLS D'OUVÉA ET BEAUTEMPS-BEAUPRÉ

Ouvéa est le seul atoll habité de Nouvelle-Calédonie. Il se caractérise par un grand lagon ouvert sur l'océan. Les sites de Léline et de Nijmex abritent 1% des mangroves du territoire. Les eaux d'Ouvéa abritent de grands rassemblement de raies manta ainsi que de napoléons, requins. Les pléiades Nord et Sud sont des sites de pontes pour la tortue verte.

## 4 ZONE CÔTIÈRE NORD ET EST

La zone de Hienghène est caractérisée par des formations rocheuses aux formes évocatrices : la poule, le sphinx. La présence d'une double voire d'une triple barrière récifale renforce le caractère exceptionnel de la zone. L'estuaire du Diahot représente le plus bel ensemble de marais



à mangroves de Nouvelle-Calédonie. Outre des stocks de poissons commerciaux réputés particulièrement abondants, plusieurs espèces emblématiques sont présentes en quantité : dugongs, tortues, oiseaux marins, serpents marins, raies manta, napoléons.

## 5 GRAND LAGON NORD

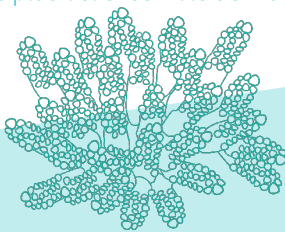
L'archipel de Belep est le gardien du Grand Lagon Nord. Ce lagon représente à lui seul plus du tiers de la superficie des lagons de Nouvelle-Calédonie. Il abrite par endroit des densités exceptionnelles de poissons dont les perroquets à bosse ainsi qu'un stock unique de mollusques bivalves exploitables.

## 6 LES ATOLLS D'ENTRECASTEAUX

Ce site est situé au sein du parc naturel de la mer de corail et fait également partie du bien inscrit. Il compte quatre atolls. Deux sont remarquables par les populations de tortues vertes et d'oiseaux marins qui s'y reproduisent en nombre. La tortue verte y a trouvé un véritable sanctuaire pour sa reproduction et vient y pondre en masse. La faune aviaire est, elle aussi, exceptionnelle avec notamment des espèces sédentaires (sternes, fous, frégates) dépassant 1% de la population mondiale.

### CREDITS

Photos  
The ocean agency / XL Catlin  
Seaview survey  
Carte : CEN



# Le Conservatoire d'espaces naturels

UNE STRUCTURE "PAYS" AU  
SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé en 2011, qui intervient **comme un outil de coopération, de concertation et d'animation au service des stratégies environnementales** définies par les collectivités de Nouvelle-Calédonie et par l'Etat.

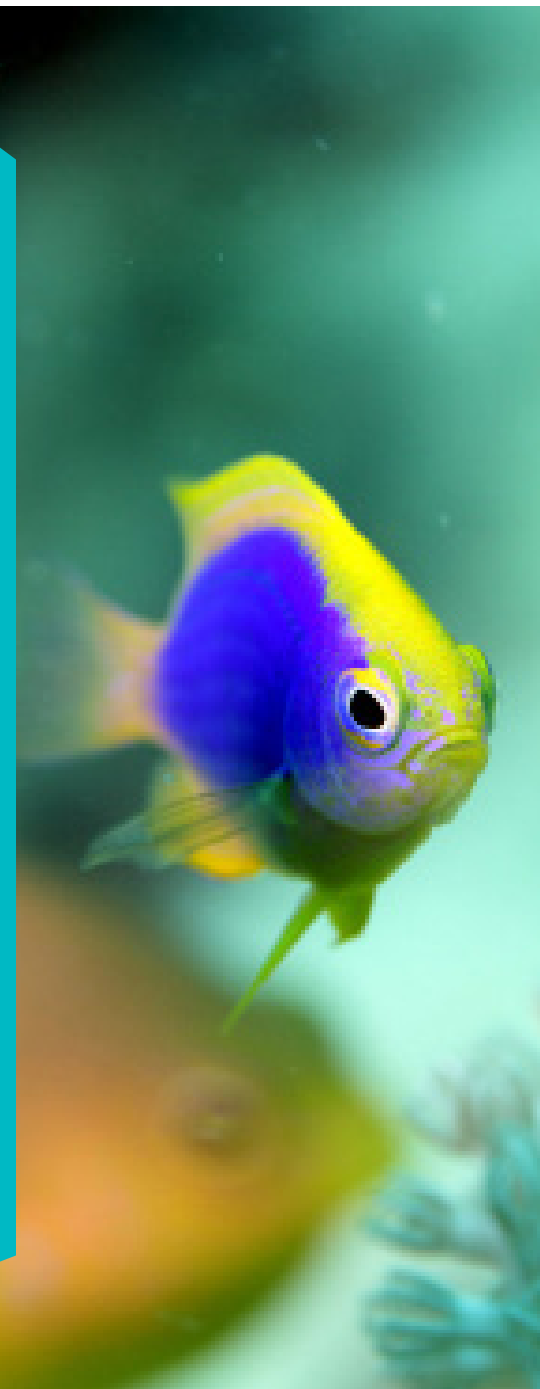
## LES MISSIONS DU CEN SONT LES SUIVANTES :

- La coordination et la mise en œuvre de programmes d'actions dédiés à la préservation des **forêts sèches**.
- La coordination et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**.
- La coordination de la gestion du bien inscrit sur la **Liste du patrimoine mondial**, l'animation locale de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR-NC) et l'animation du plan d'action dugong.

Le CEN est administré par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les 3 provinces, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), le Sénat Coutumier, les deux associations de maires, Conservation International (CI), WWF et l'association Ensemble pour la Planète (EPLP).

## AINSI LE CEN C'EST :

- 12 salariés
- 3 pôles thématiques
- Un conseil scientifique composé de 5 membres
- En 2017 : 40 objectifs et 122 actions référencées
- En 2017 : 12 animations lors d'événements grand public et 80 animations pédagogiques financées pour les scolaires, soit 1750 élèves informés.



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Calédonie





Le pôle patrimoine marin du CEN coordonne la gestion du bien inscrit « Les **Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés** » et à ce titre assure le rôle de point focal pour le Centre du patrimoine mondial.

En effet, il est le **point de contact et d'information** du public sur le bien inscrit et répond aux sollicitations et aux questions de l'UNESCO si nécessaire.

Son rôle est aussi de **coordonner les actions transversales et d'encourager l'homogénéisation des méthodes** en faveur du maintien de l'intégrité du bien inscrit calédonien entre les différents gestionnaires (*Nouvelle-Calédonie, la Province Sud, la Province Nord et la Province des Îles Loyauté*; et comités de gestion).

Le CEN s'attache également à **promouvoir la convention du patrimoine mondial** notamment au travers de l'éducation et de la sensibilisation envers un large public (*scolaires, touristes etc.*). Enfin, il coordonne la **réalisation de bilans** permettant de **mesurer l'état de santé du bien** (*rapports périodiques, synthèse de l'état du bien etc.*).



# 10 ans d'inscription

## 10 ANS DE MOBILISATION

L'inscription sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial est une véritable **reconnaissance internationale**. Elle est hautement symbolique et confère aux lagons de Nouvelle-Calédonie et à ses écosystèmes associés une appartenance **non plus aux seuls Calédoniens mais aux peuples du monde entier**. Les lagons font ainsi partie des trésors inestimables qui participent à la construction de nos identités, de notre patrimoine, et auxquels nous sommes si attachés.

Quelques engagements s'imposent de fait aux gestionnaires de sites inscrits au patrimoine mondial, notamment, parmi les plus importants, celui de disposer de plans de gestion impliquant les populations locales.

C'est ainsi que depuis 2007, la **gestion participative est devenue une norme en Nouvelle-Calédonie**. Aujourd'hui plus question de penser la gestion et les actions à entreprendre sans consultation préalable. Des populations locales, aux scientifiques et associations, de nombreux acteurs et expertises sont entendus et pris en considération. Ainsi **on compte aujourd'hui 13 comités de gestion pour le bien inscrit alors qu'il n'en existait qu'un au moment de l'inscription**. De plus, ils existent désormais au-delà des frontières du site inscrit (Poya, Thio, etc.). **Quant aux plans de gestion, il en existe aujourd'hui 10 pour l'ensemble des zones du bien**.

*Que trouve-t-on dans ces plans de gestion ? Quelles mesures ont été prises et actions entreprises pour préserver nos lagons et les services qu'ils nous rendent ?*

Chacune des trois provinces dispose désormais de codes de l'environnement et de brigades de gardes nature. Ces dispositions juridiques qui s'appliquent à l'ensemble des espaces naturels sont une des clés de voûte de la gestion et de la protection du bien. Les prélève-

ments sont limités, les activités réglementées. Des aires marines protégées ont été créées, près de 350 000 ha au sein du bien inscrit, permettant de gérer la ressource, la fréquentation etc. Plusieurs réseaux de suivi ont été mis en place afin d'assurer que les critères qui nous ont valu l'inscription il y a 10 ans soient toujours maintenus. Des suivis des récifs sont réalisés tous les cinq ans par des scientifiques. A cela s'ajoutent des suivis participatifs réalisés annuellement par des réseaux associatifs de bénévoles. Des suivis d'oiseaux marins, de tortues, de dugongs etc. contribuent à l'amélioration des connaissances et aux efforts de conservation.

Les pressions, bien que présentes, sont relativement limitées au regard de la faible densité de population et comparativement à la plupart des autres biens inscrits dans le monde.

Contrairement à nos voisins australiens, **les lagons de Nouvelle-Calédonie sont, pour l'instant, beaucoup moins affectés par le blanchissement corallien**. L'épisode subit en 2016 n'a heureusement laissé que peu de traces. La plupart des récifs coralliens touchés ont retrouvé leur état d'origine et la mortalité reste assez faible.

En Nouvelle-Calédonie les menaces viennent essentiellement de la terre, liées aux activités humaines. Aussi une attention particulière est **accordée aux zones tampons terrestres** : lutte contre les incendies, contre les espèces envahissantes, amélioration des systèmes d'assainissements sont autant de points sur lesquels œuvrent les gestionnaires.

Côté marin, les quantités pêchées par les professionnels sont clairement quantifiées. La pêche informelle, elle, reste mal connue. Des projets sont en cours pour combler ce manque d'information.

**2007**

- Naissance du 1er comité de gestion (la Zco)
- Dépôt du dossier d'inscription à l'UNESCO

**2009**

- Édition du premier plan de gestion (Zco)
- Adoption des codes de l'environnement Nord et Sud

**2008**

Les Lagons de Nouvelle-Calédonie sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco sous l'intitulé "Les Lagons Calédoniens : diversité récifale et écosystèmes associés"

**2010**

Naissance des premières brigades de gardes nature

**2011**

- Naissance du CEN
- La Nouvelle-Calédonie se dote d'un navire multi-missions, l'*Amborella*.
- Mission d'expertise de l'UICN\* afin d'évaluer l'état de santé du bien »

**2013**

- 1er forum des comités de gestion
- Soumission du premier rapport périodique\*\* et création d'aires protégées autour des atolls d'Entrecasteaux

**2015**

Certains comités de gestion se dotent d'animateurs salariés

**2018**

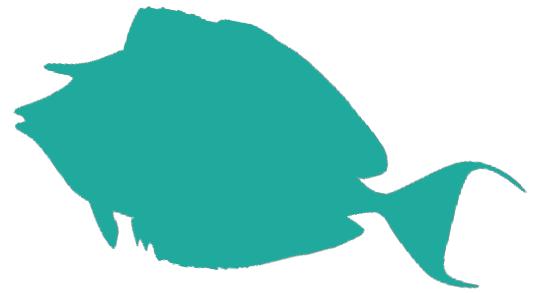
10ème anniversaire de l'inscription des "Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés".

\* Union Internationale pour la Conservation de la Nature

\*\* Suivi généralisé de conservation mené par l'UNESCO



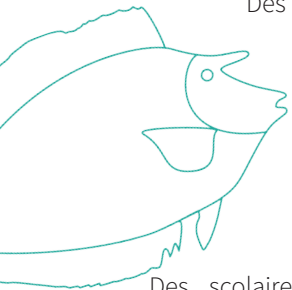
Les suivis des récifs permettent d'évaluer leur état de santé. Le CEN et l'Université de Nouvelle-Calédonie travaillent ensemble cette année afin de réaliser une synthèse de l'état de santé et de son évolution depuis l'inscription.



Des actions de plantation et restauration de mangrove.



Les mats installés sur les îlots du Grand Lagon Sud permettent aux oiseaux marins de nicher et de se reproduire en toute tranquillité.



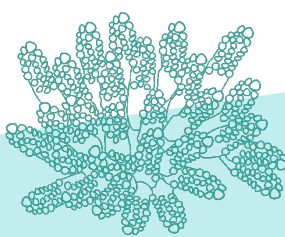
Des scolaires au tout public, la sensibilisation est un outil puissant pour faire évoluer les comportements.



Les suivis de ponte de tortues sont réalisés par des bénévoles.



L'animation du réseau des comités et associations de gestion est indispensable pour maintenir les dynamiques.



# *Les gestionnaires* REPONDENT AUX QUESTIONS







# Province des Îles Loyauté

## LES ATOLLS D'OUVÉA ET BEAUTEMPS BEAUPRÉ

### OUVÉA ET SA GOUVERNANCE RESPECTUEUSE DES RÉALITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

**2007**, avant l'inscription du bien, les autorités coutumières, la province des îles Loyauté et la mairie d'laai s'engagent pour la préservation de l'environnement. Ensemble, ils signent une « **déclaration commune** ». Elle sera traduite en laai, en faga uvea et en français.

**2009**, suite à l'inscription, un comité de co-gestion est constitué. Sous l'égide du bureau d'études Homme Nature Culture (HNC) missionné par la province, le cabinet travaille sur l'identification des grandes orientations stratégiques du plan de gestion des atolls d'Ouvéa et de Beautemps Beaupré.

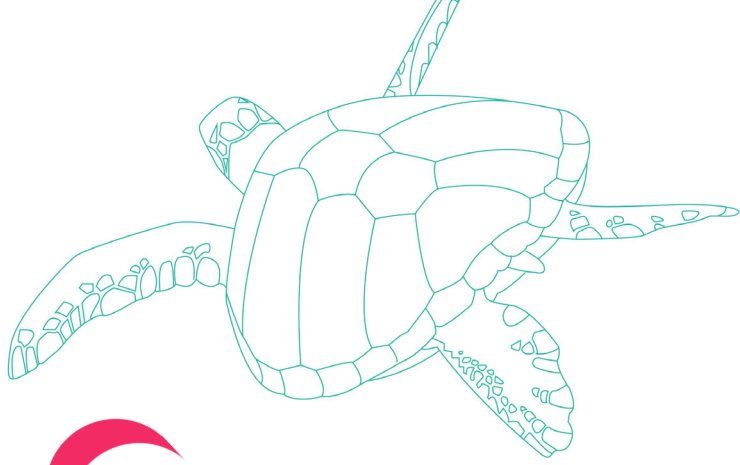
Un travail de longue haleine est alors consacré à la formalisation de la représentation coutumière dans le cadre de la co-gestion du site désormais partie du bien inscrit. Une étude juridique est réalisée et en ressort la création d'un groupement de droit particulier local (GDPL) en **2011**, appelé GDPL Bomene Tapu (île sacrée). C'est ainsi que s'organise la gouvernance de l'île. Avec la création du GDPL, l'élaboration participative du plan de gestion se mit en place. La démarche est inédite à cette échelle : chaque tribu de l'île fut consultée sur différentes thématiques environnementales. Depuis **2013** les actions du plan de gestion sont mises en œuvre, avec une forte intégration des coutumiers.

Dans ce cadre, les actions co-portées par les coutumiers ont porté leurs fruits :

- Mise en place des suivis participatifs,
- Dératisation de Beautemps Beaupré,
- Suivi de l'érosion du trait de côte,
- Intervention en milieu scolaire,
- Création de supports de communication,
- Accompagnement des études scientifiques (biosécurité, mangrove, espèces envahissantes, roussettes, ...).

Ce mode de gouvernance, lourd à mettre en place, est humain dépendant. Mais le respect des personnes dans ce qu'ils sont est un préalable à une volonté de co-construire, d'intégration des politiques publiques pour un meilleur portage. En ce sens la déclaration commune reste le socle de la gestion sur laai.





Pour la Province des îles Loyauté, elle signifie la reconnaissance internationale de notre patrimoine environnemental exceptionnel. L'inscription reconnaît implicitement les modes de gestion traditionnels comme ayant garanti l'état de santé des écosystèmes jusqu'à nos jours. Et au-delà de ça, un rapport à la nature particulier qui conjugue nature et culture de manière symbiotique, qui désormais doit faire face à de nouvelles réalités et trouver de nouveaux équilibres. En ce sens elle constitue une opportunité de concilier nos modes de gestion traditionnels et celle que nous permet aujourd'hui la science et l'institution. Nous avons donc une responsabilité vis-à-vis de nos populations (avec qui nous travaillons), et aussi vis-à-vis du monde pour le maintien de cette valeur universelle exceptionnelle. 10 ans nous ont permis d'affermir cette vision, et garder une humilité vis-à-vis des défis car la population des îles reste la principale garante.

**Qu'est-ce que l'inscription des lagons calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO signifie pour la province des Îles Loyauté ?**

**Selon vous, quels ont été les bénéfices les plus importants pour la province des Îles Loyauté depuis 10 ans ?**

Les bénéfices en terme de gestion ont été la structuration de la gouvernance, avec la création du GDPL Bomene Tapu, ayant pour socle la déclaration commune d'Iaai. Elle a impulsé l'élaboration d'un plan de gestion, avec une vision sur du plus long terme, et des actions claires, transversales et diversifiées. Une attention particulière pour Ouvéa s'est également développée sur le volet environnemental, pour l'ensemble des projets. On a donc bénéficié de moyens, propres à la province des îles Loyauté que ce soit humains, financiers et/ou techniques. Sur Ouvéa, deux postes ont été créés au sein de la province (chargé d'étude biodiversité, garde nature), et des moyens financiers dédiés, en propre ou par des financements européens (BEST, FED). Les partenaires Ouvéens ont aussi bénéficié de cela avec le financement de poste de coordinateur au sein du GDPL mais aussi le financement d'actions (dératisation, supports de communication, etc.) et enfin de formation.

- Création du GDPL et structuration de la gouvernance
- Co-organisation avec le CEN du forum des comités de gestion
- Mise en place du suivi de l'érosion du trait de côte
- Biosécurité (dératisation, piégeage etc.)
- Suivi participatif du milieu marin
- Sentier sous-marin (en attente de la formation de nos guides)
- Intervention en milieu scolaire

**En 10 ans, quelles sont les actions les plus marquantes sur les atolls d'Ouvéa Beautemps-Beaupré ?**

**Quelles sont vos attentes pour les 10 prochaines années d'inscription des lagons calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO ?**

- Renforcement ou refonte de la gouvernance
- Autonomisation / Formation de nos partenaire locaux,
  - Renforcement des suivis écologiques
  - Évaluation du plan de gestion (cette année)
- Valorisation de l'environnement (tourisme, recherche, etc.)

# Province Nord

## ZONE CÔTIÈRE NORD ET EST

## ZONE DU GRAND LAGON NORD



"Précisément, il y a un peu plus de dix ans, en 2004, j'écrivais dans mon livre « l'Indépendance au présent » que « l'environnement est une des valeurs traditionnelles de la culture kanak même si le contact avec la modernité l'a altéré. Je n'envisage pas que le développement durable de Kanaky - Nouvelle-Calédonie se fasse au détriment de l'environnement. Nous avons souhaité que ce principe soit inscrit dans l'accord de Nouméa. L'environnement doit être pris en compte dans les décisions que nous prenons même si cette prise en compte coûte cher.

Une étude d'impact coûtera toujours moins cher qu'une intervention de replâtrage ou de réparation des dégâts après coup, sur terre comme sur mer. Pendant longtemps l'environnement n'était pas une préoccupation pour l'économie marchande. Seul comptait le pillage des richesses, le profit maximum dans le minimum de temps. Entre la province Nord, celle des îles, les coutumiers, le FLNKS, les mouvements écologistes d'une part et le RPCR d'autre part, il y a une divergence relativement au classement des récifs et à l'inscription au patrimoine mondial. » J'ajoutai que « s'il n'y a pas de règles établies de gestion, les dégâts peuvent être plus graves dans l'eau que sur terre dans la mesure où nous ne sommes pas en contact tous les jours avec cet élément. C'est une préoccupation formulée par les coutumiers et que le FLNKS partage avec d'autres organisations. Le corail est un aspect particulier de la lutte pour la protection de notre environnement. Il se trouve que le corail n'est pas une roche mais un organisme vivant. La problématique du corail rejoint celle des « choses qui poussent ». Lorsqu'il s'agit de l'inscription au patrimoine mondial du récif corallien, je ne m'embarrasse pas de questions : il faut soutenir cette initiative. Si pour obtenir le label, il faut prendre des mesures satisfaisant au cahier des charges de l'UNESCO, je suis toujours partant. »

C'était il y a dix ans.

L'inscription est désormais chose faite et a permis à la population de prendre conscience de l'importance de protéger et de conserver de façon durable, participative, intégrée en lien avec les coutumiers et les associations, ce patrimoine naturel incomparable, de le valoriser aussi à l'échelle internationale, d'en faire aussi un produit d'appel. En dix ans, en province Nord, de nombreux comités de gestion sont entrés en action et il conviendra de poursuivre nos efforts et d'améliorer nos actions dans les années qui viennent. Le réchauffement climatique est déjà une réalité douloureuse dans le Pacifique et entraîne la submersion de certaines îles, une détérioration des coraux et une mort annoncée dans de nombreuses régions. Notre projet de société pour le pays indépendant que nous souhaitons fait de la question environnementale un axe fondamental du développement, une cause nationale. Il y a une urgence écologique. Le progrès humain ne peut pas s'accomplir dans un rapport antagonique avec la nature. Au sein de la société kanak il existe depuis toujours une unité des êtres humains et de la nature. La future société que nous voulons bâtir avec l'ensemble des citoyens quelle que soit leur origine doit concevoir son développement dans un mode économique opposé aux démarches prédatrices basées sur le profit à court terme. Cette mutation aura pour but de favoriser la longévité des ressources naturelles, la transition vers des énergies non polluantes, la réduction des gaz à effets de serre, la lutte contre le réchauffement climatique qui entraîne le blanchissement des coraux, la protection de la biodiversité et bien sûr l'éducation aux comportements éco citoyens."

Paul Néaoutyine  
Président de la province Nord





*Qu'est-ce que l'inscription des lagons calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO signifie pour la province Nord ?*

L'inscription d'une partie des lagons et écosystèmes associés au patrimoine mondial de l'UNESCO reconnaît au niveau local, national et international la richesse de nos lagons et le mode de gestion passé et actuel qui permet aujourd'hui, d'avoir un patrimoine dans un état de préservation exceptionnelle. Cette inscription reconnaît également un aspect culturel essentiel au travers du lien de l'Homme et la nature qui l'entoure et qu'il s'évertue à préserver.

Dès le début de cette démarche, la province Nord a eu la volonté d'inscrire nos lagons sur cette Liste en visant un double objectif. D'une part, celui de bénéficier d'appui technique et financier associé à une réelle volonté de mettre en place une politique de conservation intégrée et participative concourant à une gestion durable de cet écosystème et d'autre part, cette mise en lumière permettait d'asseoir les lagons de Nouvelle-Calédonie, comme un levier de développement local, en se basant sur le développement d'activités connexes telles que le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la recherche et le développement, etc. Dix ans plus tard, cette vision n'a pas changé. Toutefois des défis nouveaux sont apparus tels que l'impact des changements climatiques sur l'état du bien, l'augmentation et la diversité des usages sur le lagon, les pressions accrues au sein de la zone tampon terrestre qui impactent le lagon ou encore le défi de la cogestion au quotidien avec les questions relatives à la structuration des espaces de discussion (gouvernance) et la « professionnalisation » des acteurs de mises en œuvre.

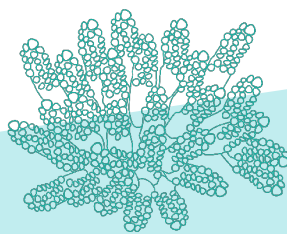


*Selon vous, quels ont été les bénéfices les plus importants pour la province Nord ?*

Les bénéfices ont été nombreux. L'inscription a permis de mettre en avant la beauté et la richesse de nos lagons au niveau international et la nécessité de les protéger. Ainsi, la visibilité donnée par ce « label » a permis aux citoyens du monde et particulièrement aux Calédonien(ne)s de (re)prendre conscience de l'état exceptionnel de nos lagons. À vivre au quotidien au sein de cet environnement, il était possible d'en oublier sa valeur patrimoniale exceptionnelle.

La démarche de concertation inhérente à l'inscription a donné l'opportunité aux acteurs concernés de se rencontrer et d'échanger sur la connaissance et la gestion de ce patrimoine commun et a entraîné un réel engagement de la part de ces acteurs pour la préservation de ce bien commun. Faire se rencontrer des intérêts qui peuvent paraître divergents, mais qui se retrouvent sur l'essentiel, c'est-à-dire la nécessité de préserver ce capital « nature » est un bénéfice de la démarche de cogestion initiée par la province Nord.

Enfin, l'aspect réversible de l'inscription nous oblige à être au quotidien attentif à l'état de ce bien et à la gouvernance liée, car nous sommes désormais garants de la préservation de ce bien en série.



# Province Nord

## ZONE CÔTIÈRE NORD ET EST

## ZONE DU GRAND LAGON NORD

*En 10 ans, quelles sont les actions les plus marquantes et les succès de la zone côtière Nord et Est et du Grand Lagon Nord ?*

- Création des aires marines protégées sur les communes de Hienghène en 2009 (Yeega et Dohimen) et de Pouébo en 2010 (Yabé/Lé-jao).
- Création de deux associations de co-gestion des aires marines protégées respectivement de Hienghène (association Kaaporaou) et de Pouébo (association de co-gestion de Yabé/Lé-jao).
- Création de 5 comités de gestion suivi de la création des associations de gestion patrimoine mondial respectivement sur la Zone Côtière Nord et Est (les associations : Pöpwadene et, Hô-üt en 2013, Mala Waag i Hûlili Malep en 2014 et Patrimoine Mondial de Ouégoa en 2016) et sur le Grand Lagon Nord (association Pwee Molep en 2012) avec l'adoption des plans de gestion par la province Nord pour chacune de ces associations.

### *Sur la Zone Côtière Nord Est*

- Opération de revégétalisation du littoral avec des plants de palétuviers sur la zone de Tuo Cèmuhi (Touho) et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).
- Dératisation de l'îlot Yeega (Hienga) à Hienghène.
- Suivi tortues sur l'îlot Yeega (Hienga) et Yexavac (Hiengabat à Hienghène).
- Opération de lutte contre les espèces envahissantes végétales à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) respectivement sur l'îlot NÄPWËTËMWÄ (TIBARAMA) et au sein de la zone tampon terrestre (tribu de Năpwé Wiimîâ (Napoémien)).
- Opération de collecte des Véhicules Hors d'Usages dans les communes de Ouégoa et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).
- Projet sable de verre « Taii kélé » signifiant « Tout au verre » co-porté par la province Nord et l'association Hô-üt sur la commune de Tuo (Touho) avec deux volets, le premier portant sur l'acquisition de connaissance sur les pratiques en terme de recyclage de déchets et notamment le verre lors d'un voyage en Nouvelle-Zélande en août 2017 et le second portant sur la création et l'exposition sable de verre durant la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2017 où plus de 70 poches poubelles ont été collectées dans la mangrove de la tribu de Koé avec une participation active de la population de Touho.
- PALME IFRECOR décernée à Nadia HEO (Présidente de la commission Environnement de la province Nord) pour sa participation active à la gestion participative de la ZCNE.

### *Sur le Grand Lagon Nord*

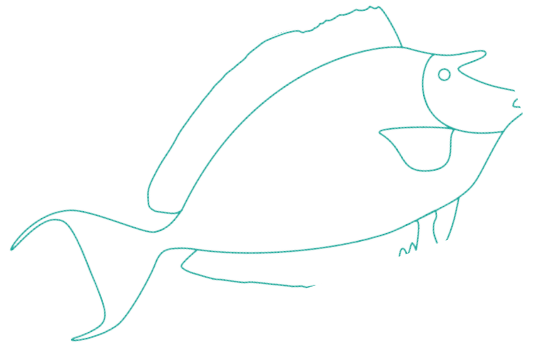
Le plan de gestion de la commune de Belep a été finalisé et validé par la province Nord en juin 2018. Les réunions de concertation ont rassemblé plus de 70 acteurs

Les dix dernières années ont concerné la phase de création et d'expansion des comités de gestion et associations liées. Ces années ont été marquées par la mise en place de démarches nouvelles en matière de discussion des acteurs et de lancement d'actions.

Il nous faut dans les 10 ans à venir aborder l'étape de stabilisation du dispositif. À ce stade, nous constatons certaines limites au schéma développé. Ces limites concernent les aspects financiers, techniques et de gouvernance. Il est nécessaire dans les années à venir d'assurer de manière collective et transversale la pérennité des dispositifs, la mise en œuvre concrète des actions définies dans les plans de gestion, d'adapter la gouvernance aux réalités locales tout en s'assurant de ne pas dévier des objectifs de départ qui restent la conservation de nos lagons par rapport à l'état initial, voir une amélioration de leur état et la valorisation de cet environnement comme outil de développement local. Un beau programme en perspective ! Dans tous les cas, la province Nord continuera d'accompagner dans leurs efforts, les hommes et les femmes engagés pour préserver les ressources naturelles du territoire.

*Quelles sont vos attentes pour les 10 prochaines années d'inscription des lagons calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO ?*







# Province Sud

## ZONE CÔTIÈRE OUEST ET LE GRAND LAGON SUD



Le 8 juillet 2008, la Nouvelle-Calédonie entrait dans le cercle très fermé des sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La province Sud qui est à l'origine de cette démarche, gère deux sites concernés par l'inscription : la Zone Côtière Ouest (ZCO: Bourail, La Foa, Moindou, Farino, Sarraméa) d'une superficie de 482 km<sup>2</sup> et le Grand Lagon Sud (GLS: Yaté, Ile Ouen, Ile des Pins) de 3 145 km<sup>2</sup> qui sont devenus des parcs marins au titre du code de l'environnement de la province Sud, adopté la même année.

Ces zones ne sont pas uniquement des **espaces de biodiversité unique**, ce sont aussi des **espaces coutumiers** et des **lieux de développement d'activités économiques** tournées vers le tourisme, la pêche, les loisirs ou la mine. Cela a impliqué notamment une nouvelle forme de gouvernance qui a favorisé la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux : institutions, professionnels, associations et coutumiers et qui ont donné lieu à la création de comités de gestion répartis sur le territoire.

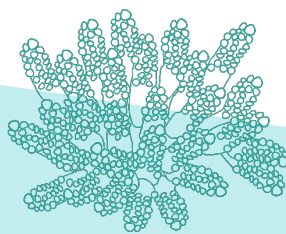
Aujourd'hui, le bilan de ces dix dernières années est positif tant en matière de préservation des biens qu'en matière de gouvernance. De nombreuses actions ont été initiées pour préserver la biodiversité lagonaire et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité.

**Qu'est-ce que l'inscription des lagons calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO signifie pour la province Sud ?**

L'obtention du label UNESCO a permis une reconnaissance internationale de la qualité de nos milieux et de la beauté exceptionnelle de notre pays. Mais l'inscription des lagons au patrimoine mondial a surtout permis de bâtir un véritable projet identitaire calédonien porté par l'ambition collective au travers d'une gestion participative. Cette démarche, soutenue par nos 3 collectivités, a démontré notre capacité à travailler de concert autour d'un objectif commun, préserver la richesse naturelle de notre pays pour les générations futures.

- A ce jour, l'état des récifs est jugé "en bonne santé" sur l'ensemble des zones inscrites. Les données de suivi traduisent un bon état général des ressources en poisson et de la biodiversité.
- Avec le code de l'environnement, adopté dans l'année, ces sites sont devenus des parcs marins.
- Une nouvelle catégorie d'aires protégées, les aires de gestion durable des ressources, a vu le jour afin de mieux prendre en compte les nécessités du développement économique et touristique.
- Une réserve intégrale a été créée sur l'îlot N'Digoro, dans la réserve naturelle de Ouano. Elle est dédiée à la protection des oiseaux marins et à la ponte des tortues.
- La création de brigades de gardes nature à La Foa, Bourail et dans le Sud permet de surveiller et de contrôler l'application des réglementations.
- La liste des espèces protégées s'est enrichie des mères-loches, des nautilus, casques, tritons et volutes, requins, tricots rayés... La réglementation de la pêche a été modernisée et simplifiée et ne cesse d'évoluer. Elle est devenue plus restrictive et les sanctions sont désormais plus sévères.
- Des mesures de gestion innovantes ont été mise en œuvre comme le dispositif des mâts sur les îlots permettant d'adapter la protection des sites aux enjeux réellement présents chaque année.
- Des dispositifs ont également été mis en place afin d'impliquer les acteurs économiques dans le développement durable : la création d'ambassadeurs du lagon, de chartes d'observation de cétacés, l'encadrement du Turtle watching... Des doctrines en matière de responsabilité des producteurs ou miniers sont désormais appliquées : les mesures compensatoires et d'évitement ou la Responsabilité Elargie des Producteurs.
- La fermeture des dépotoirs sauvages et la réglementation des déchets dangereux en 2009 ont fortement contribué à améliorer le cadre de vie des calédoniens mais aussi l'impact de l'activité humaine sur les lagons calédoniens...

**Selon vous, quels ont été les bénéfices les plus importants pour la province Sud ?**





**En 10 ans, quelles sont les actions les plus marquantes et les succès de la zone côtière Ouest et du Grand Lagon Sud ?**

L'aventure UNESCO a généré une dynamique positive permettant un certain nombre d'initiatives provinciales pour améliorer la protection de l'environnement et le cadre de vie des Calédoniens.

- 2006-2008 : diagnostic environnemental avec les acteurs du GLS (municipalité, coutumiers, associations/opérateurs et public) pour informer, préfigurer les comités de gestions et aborder les modalités d'usage de l'espace.
- 2008 : charte pour l'approche des mammifères marins, notamment baleine et bosse.
- 2008 : création de l'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (ŒIL)
- 2009 : élaboration du code de l'environnement et mise en place des brigades du lagon.
- 2009 : création du Comité de gestion participative Zone côtière ouest (ZCO). Ce premier organe de démocratie participative associe toutes les parties prenantes à la gestion du bien : coutumiers, populations locales, associations, industriels, acteurs de la vie économique locale, professionnels, gestionnaires et politiques. L'objectif est d'aboutir à une vision commune et partagée de la stratégie de préservation à mettre en place).
- 2009-2012 : suivi de la population de baleines à bosse.
- 2010 : mise en place du plan d'action Dugongs par ZCO et GLS.
- 2010-2012 : suivi pour état des lieux des populations d'oiseaux marins de la Corne Sud.
- 2010-2018 : renforcement de la surveillance du site de ponte de la Roche Percée par BWARA et implication des coutumiers.
- 2012 : évaluation de l'état de santé des récifs par station vidéo, suivi participatif des récifs. ACROPORA par l'ŒIL, étude de la population de le tortues vertes du GLS.
- 2013-2015 : convention avec la fourrière pour limiter les impacts des chiens sur les nids de tortues de la Roche Percée.
- 2014 : mise en place du dispositif des mats pour les îlots afin de protéger les nidifications d'oiseaux marins.
- 2014-2015 : mise en place du dispositif guetteurs de feu.
- 2016 : protection des requins inscrite dans le code de l'environnement, lancement de la pratique Turtle watching, à Bourail.
- 2016-2018 : dispositif de sensibilisation/surveillance dans les réserves marines de Bourail.



Nous avons pris conscience depuis 10 ans que l'enjeu est planétaire. L'océan, la mer et les lagons font partie de nos identités communes et de nos civilisations, les préserver est donc un combat devenu quotidien, pour assurer la conservation de ce sanctuaire marin à la fois si extraordinaire et si fragile.

**Quelles sont vos attentes pour les 10 prochaines années d'inscription des lagons calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO ?**

# Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

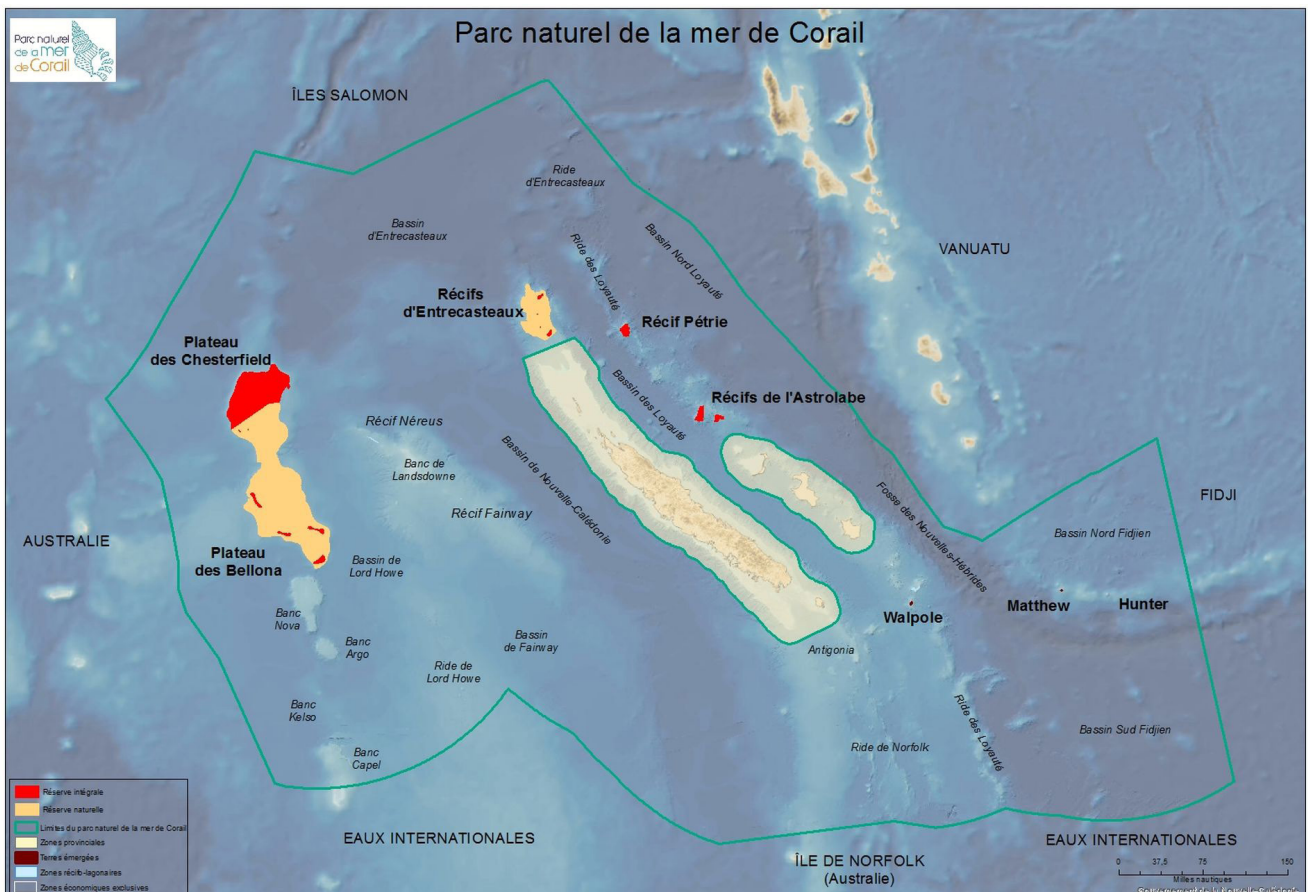
## LES ATOLLS D'ENTRECASTEAUX AU SEIN DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL



Depuis le 23 avril 2014, date de création du Parc naturel de la mer de Corail par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les réserves naturelles et intégrales des atolls d'Entrecasteaux sont intégrées au Parc. Ce dernier couvre toute la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie et englobe également les eaux entourant des îles et îlots inhabités (Entrecasteaux, Chesterfield, Walpole, Matthew, Hunter), et les récifs de Pétrie et Astrolabe.

### Le Parc naturel de la mer de Corail et ses réserves

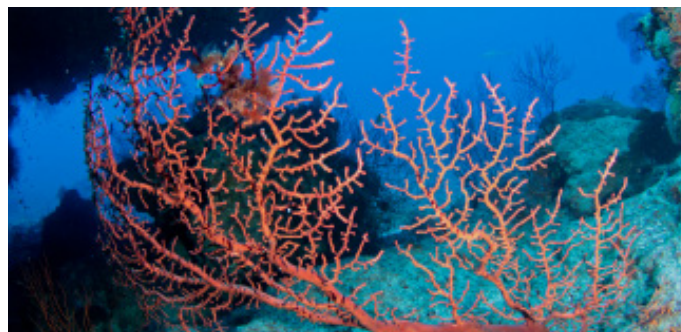
- Superficie totale du Parc : 1,3 million de km<sup>2</sup>
- Terres émergées du Parc : 5 km<sup>2</sup>
- Récifs : 1 635 km<sup>2</sup> soit 35% des récifs du territoire
- Lagons : 12 377 km<sup>2</sup> soit 40% des récifs du territoire
- Réserves intégrales terrestres (Entrecasteaux et Chesterfield) : 7 000 km<sup>2</sup>
- Réserves naturelles : 21 880 km<sup>2</sup> (Entrecasteaux et Chesterfield)





## L'UNESCO, véritable moteur de création d'aires protégées

Après l'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie, dont les récifs d'Entrecasteaux, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Nouvelle-Calédonie a clairement affiché son intention de préserver les joyaux environnementaux de son espace maritime en créant, en 2013, l'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux (ADE). Cette première réserve naturelle de l'espace maritime calédonien s'étend sur une superficie de 3 235 km<sup>2</sup>.



## De l'aire protégée d'Entrecasteaux au Parc naturel de la mer de Corail : un changement de taille

Pour suivre l'état des récifs et les pontes de tortues vertes dans les atolls d'Entrecasteaux et, à la demande des provinces, dans les autres zones du bien inscrit au patrimoine mondial, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée en 2011 d'un **navire multi-missions, l'Amborella**. Il est capable d'emmener une équipe de scientifiques dans l'ensemble du domaine maritime calédonien, en autonomie complète, pendant deux semaines.

Depuis 2011, les travaux menés à partir de l'**Amborella** sur les récifs pristines et la mise en place du parc naturel des atolls d'Entrecasteaux, qui montrera son intérêt et ses limites, ont amené à la création du Parc naturel de la mer de Corail en avril 2014, qui couvre la totalité de l'espace maritime sous compétence de la Nouvelle-Calédonie et à la validation d'un plan gestion global du Parc en mars 2018.

## Sanctuariser les récifs isolés, un des premiers objectifs du plan de gestion

Dans le chapitre du plan de gestion du Parc dédié au patrimoine naturel et culturel, le premier objectif est de « protéger les écosystèmes et leur connectivité », avec pour sous-objectif de « sanctuariser les récifs éloignés ». Cela traduit parfaitement la position des membres du comité de gestion du Parc d'accorder une importance manifeste à la mise en œuvre d'un haut niveau de protection : réserves intégrales ou réserves naturelles pour l'ensemble de ces zones remarquables ou récifs pristines, également lieux de ponte majeurs pour les tortues vertes et les oiseaux marins du Pacifique.

Aujourd'hui, en complément de la zone déjà protégée à Entrecasteaux (réserve naturelle, réserves intégrales terrestres : l'îlot Le Leizour, la partie végétalisée de l'îlot Surprise ; réserves intégrales marines : l'atoll de Pelotas et les récifs Guilbert), d'autres très grandes réserves intégrales et naturelles existent au sein du Parc et protègent notamment Chesterfield, Bellona, Pétrie et Astrolabe.

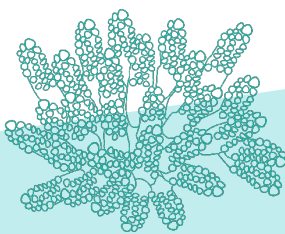
## Des activités réglementées pour la préservation de la biodiversité

Depuis 2013, une réglementation définissait et précisait les usages autorisés (fréquentation et activités) dans la réserve naturelle des atolls d'Entrecasteaux. Avec la création du Parc naturel de la mer de Corail en 2014, puis la mise en réserve de nouvelles zones en son sein, le 14 août 2018, la réglementation évolue et continuera d'évoluer vers des conditions encore plus strictes. Les activités touristiques des professionnels dans la zone sont d'ores et déjà encadrées et le seront très prochainement pour les particuliers (plaisance, yacht, charter et transit). De plus, tout accès aux réserves naturelles du Parc est désormais soumis à autorisation du gouvernement et tout type de pêche y est interdit (même pour autoconsommation). Pour plus de détails sur la réglementation instaurant la mise en réserve et encadrant les activités professionnelles touristiques dans le Parc, voir le site <https://mer-de-corail.gouv.nc/fr/missions-du-parc-decouvrir/atolls-dentrecasteaux>



### Le saviez-vous ?

- 1) Entrecasteaux est un des sites pristines du Parc. Celui-ci abrite 1/3 des récifs vierges de la planète.
- 2) La partie du bien inscrit à l'UNESCO du Parc naturel est un hotspot pour la reproduction des tortues vertes dans le Pacifique et pour plus d'une dizaine d'espèces d'oiseaux marins.





# Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

## LES ATOLLS D'ENTRECASTEAUX AU SEIN DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

### Pourquoi des réserves intégrales ?

Ces espaces constituent un témoin d'état naturel initial de référence.

### Pourquoi des réserves naturelles ?

Ces espaces sont administrés dans le but de préserver les écosystèmes, de protéger l'intégrité écologique pour le bien des générations actuelles et futures, en offrant néanmoins des possibilités de visite à des fins scientifiques, éducatives...

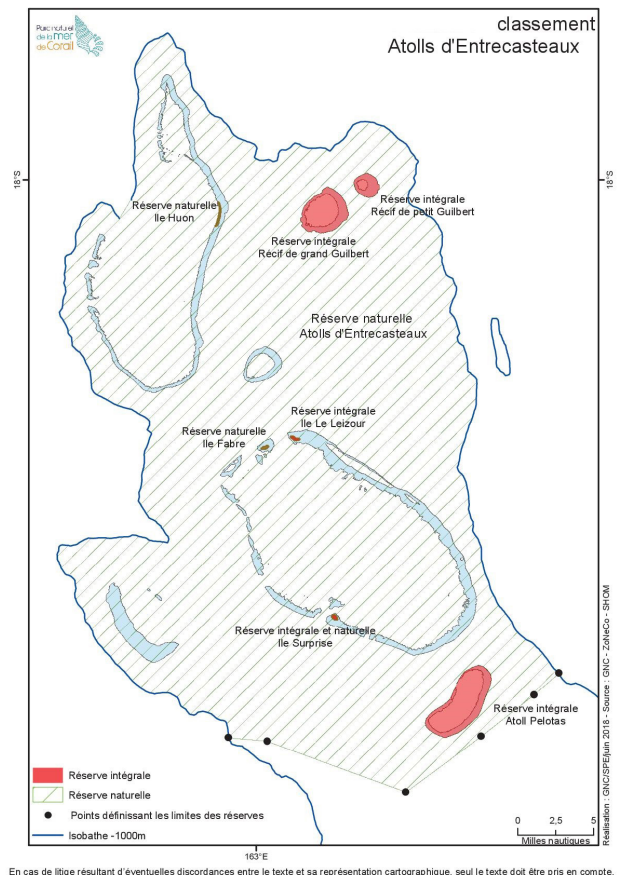
### Le 2<sup>ème</sup> plan d'action de la réserve naturelle d'Entrecasteaux

Depuis l'inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, une mission de suivi terrestre s'y déroule chaque année et une mission de suivi subaquatique est organisée tous les six ans. Depuis le classement du site en aire protégée en 2013, une dizaine de campagnes scientifiques y ont été autorisées par le gouvernement.

La réécriture du plan d'actions 2012-2018 détaillant les prochaines activités de gestion s'est déroulée de manière participative à partir des recommandations préconisées suite à l'audit effectué en janvier 2016 et des objectifs voulus par l'UNESCO.

Les volontés ont convergé vers :

- une préservation du site à long terme en lien avec l'UNESCO,
- la préservation et le suivi des espèces (tortues, oiseaux, poissons, invertébrés, végétaux),
- l'encadrement de la fréquentation et sa surveillance avec obligation pour les plaisanciers et les professionnels d'obtenir une autorisation d'accès,
- l'amélioration de la connaissance,
- et une gestion participative.



En cas de litige résultant d'éventuelles discordances entre le texte et sa représentation cartographique, seul le texte doit être pris en compte.

### Entrecasteaux et ses réserves

- Superficie d'Entrecasteaux, partie du bien inscrit à l'UNESCO : 3 235 km<sup>2</sup>
- Terres émergées du Parc : 1 km<sup>2</sup>
- Récifs : 180 km<sup>2</sup>
- Lagons : 800 km<sup>2</sup>
- Réserves intégrales : 65 km<sup>2</sup>
- Réserves naturelles : 3 170 km<sup>2</sup>

**Qu'est-ce que  
l'inscription des  
lagons calédoniens au  
patrimoine mondial de  
l'UNESCO signifie pour  
le gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie ?**

L'inscription à l'UNESCO a permis une prise de conscience des institutions du caractère exceptionnel des lagons calédoniens. Elle a été le début d'un processus de mise en protection des lagons dans l'ensemble de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

En 10 ans, l'amélioration de la connaissance des atolls d'Entrecasteaux a permis de mettre en évidence le caractère exceptionnel des récifs éloignés de la Nouvelle-Calédonie au niveau mondial. Selon la communauté scientifique, les récifs du Parc naturel de la mer de Corail, peu fréquentés de par leur éloignement, représentent 30 % des récifs "pristines" de la planète. Les 10 ans de suivi des tortues vertes sur le site ont par ailleurs révélé l'importance des atolls d'Entrecasteaux au niveau mondial pour la reproduction des tortues vertes. La zone qui était reconnue d'intérêt régional, lors de son inscription à l'UNESCO, est aujourd'hui considérée au niveau international.

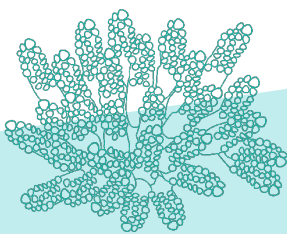
**En 10 ans, quelles sont  
les actions les plus  
marquantes et les succès  
du Gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie ?**

**Selon vous, quels ont  
été les bénéfices les  
plus importants pour  
le Gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie ?**

En termes de gestion, l'inscription des atolls d'Entrecasteaux a permis de disposer d'une zone témoin en vue de la création d'autres aires marines protégées similaires dans le Parc naturel de la mer de Corail. La réglementation et les protocoles de suivi des espèces emblématiques (notamment les tortues vertes et les oiseaux marins), des récifs et de la fréquentation sur cette zone, mis en place en vue de maintenir l'intégrité du bien, ont pu être testés et évalués, permettant ainsi leur réplique ou adaptation sur les autres îles et récifs du Parc.

L'inscription à l'UNESCO étant une sorte de « label » garantissant le caractère préservé des lagons calédoniens. La valeur universelle exceptionnelle de ces lagons doit être maintenue durant les dix prochaines années, permettant ainsi la valorisation de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie au niveau mondial.

**Quelles sont vos  
attentes pour les 10  
prochaines années  
d'inscription des  
lagons calédoniens au  
patrimoine mondial de  
l'Unesco ?**



# Les lagons calédoniens

## L'ANNIVERSAIRE DES 10 ANS



Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN-NC) a été missionné par les membres de son conseil d'administration pour coordonner cette célébration d'envergure "Pays". Cet anniversaire vise trois objectifs :

- Le rassemblement, notamment des gestionnaires (*Gouvernement, Province Sud, Province Nord et Province des Îles Loyauté*), des comités de gestion, des acteurs de l'environnement et plus globalement de tous les Calédoniens.
- La valorisation des différents outils, initiatives, actions et programmes mis en place par les institutions, les associations calédoniennes etc.
- La sensibilisation du public calédonien sur la nécessité de protéger et conserver nos lagons.

Pour répondre à ces trois objectifs, le CEN a axé sa stratégie de communication autour de six actions :

**1. La mise à disposition d'outils communs**, notamment un **"logo 10 ans"** afin que les événements et les actions visant à célébrer ce merveilleux anniversaire soient facilement identifiables.



**2. Une présence renforcée du CEN et de son exposition sur le patrimoine mondial « Les gardiens du trésors » sur les événements des acteurs** qui souhaitent célébrer ou mettre en avant l'anniversaire de nos lagons : Festival de l'Image Sous-Marine, Fête du Lagon à Ouvéa, Groupama Race, anniversaire de la Zone Côtière Ouest (ZCO), Anniversaire de la Province Sud, Fête de l'environnement à Poindimié, Fête de la Science.

**3. La mise en place d'un concours de timbre à destination des scolaires « dessine-moi ton lagon »** du 07 juillet au 12 octobre 2018 en partenariat avec l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (l'OPT) et le Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie. Ce concours est à destination des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des collèges de Nouvelle-Calédonie. Et est également accessible aux enfants entre 7 et 13 ans, hors cadre scolaire, sur le stand du CEN lors de sa présence sur les événements.

**4. L'installation d'un photomaton et d'une pétition en ligne** permettant à chacun de montrer son engagement à protéger nos lagons : [www.gardiensdeslagons.com](http://www.gardiensdeslagons.com)

**5. Le déploiement du dispositif e-pop pour les comités et associations de gestion.** Ces formations auront plusieurs objectifs : inciter un engagement renforcé des jeunes dans les comités de gestion via un dispositif qui favorise le dialogue intergénérationnel, bénéficier de réponses scientifiques à certaines problématiques environnementales locales et rejoindre la communauté e-pop dans le Pacifique et dans le monde.

**6. Des pancartes à disposition des citoyens** pour leur permettre de s'engager de manière ludique. Les photos sont à retrouver sur notre site mais aussi sur Facebook.

**7. Un cycle de conférences** pour célébrer et clôturer le 10<sup>ème</sup> anniversaire des « *lagons de Nouvelle-Calédonie: diversité récifale et écosystèmes associés* » avec tous les gestionnaires : *Gouvernement, province Sud, province Nord, province des Îles loyauté, comités et associations de gestion, scientifiques.*

Ces conférences feront escales dans chacune des trois provinces :

- Le mercredi 21 novembre 2018 à la maison commune de la tribu de Koé à Touho
- Le jeudi 22 novembre 2018 à la maison commune de la tribu de Wénéki à Ouvéa
- Le mardi 27 novembre 2018 à Nouméa

Programme prévisionnel :

Partie 1 (45mn) : conférence

- Discours d'ouverture
- Les 10 ans de gestion à l'échelle du bien inscrit
- Focus sur la gestion dans chacune des provinces
- Focus scientifique sur l'état de santé du bien inscrit

Partie 2 (45mn) : projection débat

- Diffusion des vidéos ePOP réalisées par les jeunes ePOPers des comités et associations de gestion Îles, Nord et Sud
- Intervention de spécialistes sur les problématiques soulevées par ces vidéos
- Échanges-Débat

Retrouvez toute notre actualité sur notre Facebook et sur notre site :  
[www.gardiensdeslagons.com](http://www.gardiensdeslagons.com)  
[@ConservatoireEspacesNaturelsNC](https://www.facebook.com/ConservatoireEspacesNaturelsNC)





## UNE BIODIVERSITE UNIQUE



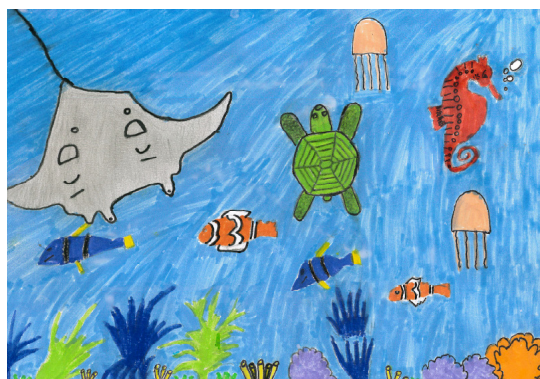
5. Dispositif E-pop dans les comités de gestion



2. Présence du stand du CEN sur différents événements tout au long de l'année



4. Installation d'un photomaton



3. Photo d'un dessin de timbre



6. Mises à disposition de pancartes "Je m'engage"



2. Présence de l'exposition "Gardiens des trésors" sur différents événements

# Les événements partenaires

## DES ACTIONS TOUTE L'ANNÉE

Un axe fondamental de la communication autour de cet anniversaire : être présent au côté des partenaires qui ont choisi de célébrer les 10 ans d'inscription des « Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés ». Le CEN par la présence de son exposition sur le patrimoine mondial «les gardiens des trésors» assure la sensibilisation du public lors des différents événements.



### FESTIVAL DE L'IMAGE SOUS-MARINE

*du 23 au 27 mai 2018 à Nouméa*

Le festival de l'Image Sous-Marine organisé par l'association Sub'Image est un festival annuel qui met en avant la beauté, le mystère et la fragilité de notre patrimoine marin à travers l'expression artistique visuelle (photos, clips, diaporamas, courts-métrages etc.). Le CEN se trouvait le jeudi 24, le vendredi 25 et le samedi 26 mai 2018 à travers la présence son stand sur le quai Ferry aux côtés du Parc Naturel de la Mer de Corail. 4 classes se sont succédées ainsi que le grand public (scolaires le vendredi et particuliers le samedi). Ils ont pu visiter le navire et être sensibilisés sur les zones formant le bien inscrit calédonien sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le CEN, en partenariat avec l'Institut de Recherche et de Développement de Nouvelle-Calédonie (IRD), a également proposé un quizz sur un spot de sensibilisation créé par celui-ci et diffusé avant chaque projection audiovisuelle du festival.



Site internet du FISM :

<http://www.festivalimagesousmarine.nc/>

Facebook de l'association Sub'Image :

<https://www.facebook.com/FISMcal/>





## FÊTE DU LAGON

du 8 juin au 10 juin 2018 à Ouvéa  
(tribu de Héo)

La fête du lagon organisée cette année à la Tribu de Héo est une fête qui célèbre le patrimoine lagonaire de l'île. Les atolls d'Ouvéa Beautemps-Beaupré forment une des six zones composant le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et c'est pour cette raison que le CEN a décidé d'accompagner cette grande fête avec le comité de gestion et les habitants de l'île la plus proche du paradis.

Site internet de Destination Îles Loyauté (DIL) :  
<https://www.iles-loyaute.com/fr/>



## GROUPAMA RACE

du 11 juin au 22 juin 2018  
à Nouméa

La Groupama Race est le rendez-vous des fans de voile. Pendant deux semaines, un village était présent à Port Moselle afin de suivre en direct la 6ème édition du tour de Nouvelle-Calédonie à la voile. Le départ de cette course a été donné le 17 juin 2018. Les organisateurs de cette course, le Cercle Nautique Calédonien (CNC) ont célébré les 10 ans d'inscription des « Lagon de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés » en marquant les voiliers et catamarans avec un drapeau pavillonnaire « 10 ans ». Ainsi les 25 équipages calédoniens, néo-zélandais et australiens ont navigué pendant 2 à 4 jours avec un symbole célébrant cet anniversaire. Le CEN était présent sur le village du jeudi 14 juin au jeudi 21 juin 2018 contribuant à sensibiliser les amateurs de voile à la nécessité de continuer à protéger nos lagons.



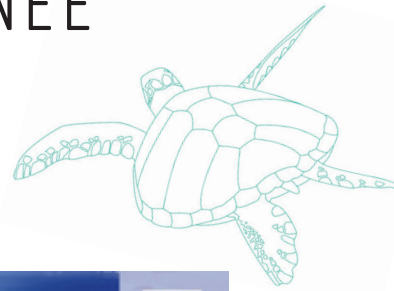
Site internet de la Groupama Race :  
<https://groupamarace.nc/>  
Facebook Groupama Race :  
<https://www.facebook.com/groupamaracenc/>





# Les événements partenaires

## DES ACTIONS TOUTE L'ANNÉE



### ANNIVERSAIRE DES 10 ANS ORGANISÉ PAR LA ZONE CÔTIÈRE OUEST (ZCO)

*le 07 juillet 2018 à Bourail  
(Tribu de Guaro)*

La ZCO a organisé l'anniversaire des 10 ans d'inscription des Lagons de Nouvelle-Calédonie à la tribu de Guaro. Cette journée était placée sous le signe de la sensibilisation aux espèces animales et végétales envahissantes et aux traces de l'Homme sur la nature notamment à travers certaines activités économiques. Des activités environnementales conduites par les acteurs présents (plantation de mangroves, reboisement, ramassage de déchets etc.) ont été mises à l'honneur. Le CEN était présent à cet anniversaire.



Site internet Zone Côtière Ouest (ZCO) :

<http://www.zco-nc.com/>

Facebook ZCO :

<https://www.facebook.com/zonecotiereouest/>



### ANNIVERSAIRE DES 10 ANS ORGANISÉ PAR LA PROVINCE SUD

*le 08 juillet 2018 à Nouméa*

La province Sud a également fêté cet anniversaire à l'Anse-Vata, toujours à travers des actions de sensibilisation à la protection de nos lagons et de notre environnement. De nombreux partenaires institutionnels et associatifs étaient présents à cet éco-événement dont le CEN. De plus, des animations (chanteurs, artistes etc.) et des activités (kayak, paddle etc.) étaient proposées pour le plus grand bonheur des grands et des petits.

Site internet de la province Sud :

<https://www.province-sud.nc/>

Facebook de la province Sud :

<https://www.facebook.com/provincesud/>

## FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT

le 27 et 28 juillet 2018 à Poindimié

Comme chaque année, la mairie de Poindimié organise sa fête de l'environnement. La fête 2018 avait pour slogan « j'éveille ma conscience ». Les pôles patrimoine marin et espèces exotiques envahissantes du CEN étaient présents, le vendredi 27 juillet pour la journée à destination des scolaires. Plus de 270 élèves se sont succédé sur le village de stands. Les travaux scolaires réalisés, tout au long de l'année, notamment sur le tri des déchets, les espèces marines à protéger ou encore la permaculture ont été présentés aux parents et au grand public.

Renseignements :

Mairie de Poindimié, RPN3, Poindimié, Nouvelle-Calédonie



## FÊTE DE L'ÉCOLE CALÉDONIENNE

le 1<sup>er</sup> septembre à Nouméa

La fête de l'École calédonienne a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> septembre au centre culturel Tjibaou de 9h30 à 16h. Plus de 900 élèves volontaires, de 40 établissements scolaires des 3 provinces, du primaire jusqu'au post-bac se sont inscrits pour cette première édition afin de présenter leurs projets citoyens. Ces projets étaient répartis en 3 villages : un village « éducation morale et civique/ éducation à la défense et sécurité », un village « éducation à la santé/ éducation aux médias et à l'information. Le CEN se trouvait sur le dernier village : « éducation au développement durable »

Site internet du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie :

<https://www.ac-noumea.nc/>



## FÊTE DE LA SCIENCE

le 26 septembre au collège Guillaume Douaré à Ouvéa, le 02 octobre au lycée Michel Rocard de Pouébo, le 6 octobre à l'Université de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa

En Nouvelle-Calédonie, la fête de la science 2018 s'est déroulée sur trois établissements dans chacune des provinces. Pendant ces trois journées, plus de 2000 élèves issus de tout le territoire se sont mobilisés pour promouvoir les sciences auprès de leurs camarades scolaires et du grand public. Le Conservatoire d'espaces naturels était présent pour présenter ses trois thématiques : la forêt sèche, les espèces exotiques envahissantes et le patrimoine marin, en particulier les 10 ans d'inscriptions des lagons de Nouvelle-Calédonie sur la Liste du patrimoine mondial. Merci à l'association symbiose pour l'organisation de ce grand rendez-vous pédagogique.

Site internet de la FDS de Nouvelle-Calédonie :

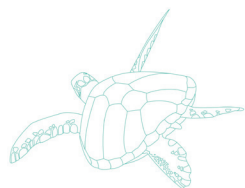
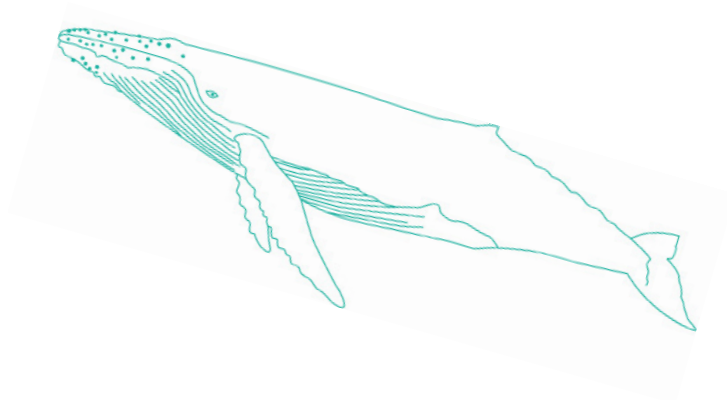
<http://symbiose.nc/fete-de-la-science/fete-de-la-science-en-nouvelle-caledonie/>

Page Facebook de l'association Symbiose :

<https://www.facebook.com/Association-Symbiose-Nouvelle->







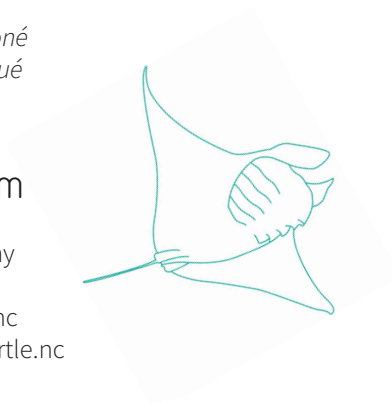
## Conservatoire d'Espaces Naturels

*Pour en savoir plus sur les actions menées en Nouvelle-Calédonie,*  
<http://www.cen.nc>

Contact du CEN  
[coordppm@cen.nc](mailto:coordppm@cen.nc)  
47 77 04  
BP 10 - 98860 Koné  
Presqu'île de Foué

## Turtle Com

Contact presse  
Matthias Balagny  
79.72.75  
[turtle@lagoon.nc](mailto:turtle@lagoon.nc)  
[evenement@turtle.nc](mailto:evenement@turtle.nc)



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Legons de Nouvelle-Calédonie:  
• diversité récifale et  
• écosystèmes associés  
• inscrits sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2008



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Calédonie

